



**FRANCK MONTAUGÉ**

*SÉNATEUR DU GERS*

Mercredi 29 mai 2019

## Communiqué de presse

### Une solution pour les déserts médicaux

«Dans le cadre de l'examen prochain du projet de loi *Organisation du système de santé*<sup>1</sup>, je soutiendrai avec mon groupe un amendement<sup>2</sup> visant à ce que la dernière année d'études de troisième cycle des étudiants en médecine soit une année de pratique ambulatoire en autonomie, réalisée en cabinet ou en maison de santé, dans les zones manquant de médecins généralistes et de certains spécialistes», indique le sénateur du Gers, Franck Montaugé.

«Ce dispositif, validé par la commission des affaires sociales du sénat et transpartisan, a été discuté avec les représentants des professionnels. Il sera très probablement adopté par le sénat.»

«Si le Gouvernement l'accepte après son adoption par le Sénat, il permettra par le déploiement immédiat de plusieurs milliers de professionnels de santé de répondre aux problèmes de démographie médicale rencontrés par de nombreuses communes gersoises.»

1- Examen en séance publique à compter du 3 juin prochain

2- Cliquer ici pour lire le texte de l'amendement

Sénat: 15, rue de Vaugirard, 75291 - Paris Cedex 06 - Tél.: 01.42.34.20.00.  
Circonscription: 1, place de la Libération, 32000 - Auch - Tél.: 05.62.61.21.88.  
Email: franck.montauge@gmail.com

Toute l'actualité du sénateur Montaugé sur le site [www.franckmontauge.fr](http://www.franckmontauge.fr)